

le 7 octobre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26 et 27 septembre 2011

2011 DDEES 212 Subventions à 2 associations étudiantes (13e).

M. Didier GUILLOT, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2011, par lequel M. le Maire de Paris lui propose
l'attribution d'une subvention à deux associations étudiantes pour soutenir leurs projets ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Sur le rapport présenté par M. Didier GUILLOT au nom de la 2ème Commission,

Délibère :

Art. 1 : Une subvention de 5.000 euros est accordée à l'association « Orchestre et Chœur Universitaires de Paris » (OCUP) (N° ASTRE D03161 SIMPA 1942 / 2011_05580), dont le siège social est au 19 passage national, 75013 Paris ;

Art. 2 : Une subvention de 5.000 euros est accordée à l'association « L'Envolée bleue » (SIMPA 8965 / 2011_05469), dont le siège social est au 10 place Pinel, 75013 Paris ;

Art. 3 : La dépense correspondante (10.000 euros) sera imputée à la rubrique 23, chapitre 65, nature 6574, ligne VF55009 du budget de fonctionnement 2011 de la Ville de Paris.